

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Place Benjamin-Constant : la fin est-elle proche ?
Initiant-e(-s) : Anouck Saugy

Depuis septembre 2020, la place Benjamin-Constant est passé en zone 30km/h tandis que la rue de la Paix et le bas de la rue Marterey sont devenus des zones de rencontre. Ces aménagements-tests permettent selon la Municipalité d'instaurer des zones de séjour pour les passants et passantes, et s'inscrivent dans le cadre du programme « Rues vivantes » de la Ville en vue de valoriser son espace public. La fin du test est prévue pour février 2022.

Depuis septembre 2020, la place Benjamin-Constant est passé en zone 30km/h tandis que la rue de la Paix et le bas de la rue Marterey sont devenus des zones de rencontre. Ces aménagements-tests permettent selon la Municipalité d'instaurer des zones de séjour pour les passants, et s'inscrivent dans le cadre du programme « Rues vivantes » de la Ville en vue de valoriser son espace public.

Dans le cadre de ces aménagements présentés comme temporaires par la Municipalité :

- les passages-piétons ont été supprimés créant une réelle insécurité pour les personnes amenées à traverser ce carrefour,
- des plots en béton peints et des bancs, pas du tout convivial, ont été installés et enfin,
- de nombreuses places deux-roues ainsi que plusieurs places de parc pour les voitures ont été supprimées, cela sans solution de report.

Dans la mesure où la fin de ces aménagements-tests sont annoncés pour février 2022, la soussignée, au nom du Groupe PLR, demande à la Municipalité un certain nombre de renseignements quant aux intentions de la Ville pour le futur de la place Benjamin-Constant et ses alentours.

Conclusions :

La Municipalité compte-t-elle maintenir ces aménagements dans le futur ?

D'autres mesures sont-elles envisagées pour la place Benjamin-Constant et ses alentours ?

Les impacts, la pertinence et les conséquences de ses aménagements ont-ils été évalués ? Si oui, comment et par quel biais ? Si aucune démarche n'a été entreprise, pourquoi ?

Combien de places de stationnement pour deux-roues ainsi que pour voitures ont été supprimées ? Respectivement, combien de places ont fait l'objet d'un report ailleurs dans le quartier ?

Quels montants ont été investis par la Ville de Lausanne dans le cadre de ces aménagements ?

Lausanne, le 25 janvier 2022